

4. Traitement du postulat de M. Xavier Dobler intitulé "Pour une cabane plus accueillante et conviviale"

Auteur : M. Xavier Dobler, conseiller général

(Contenu du postulat)

"La cabane forestière du Pré-Godat située en dessus de Vicques, a été construite en 1997. Ce fut l'une des premières de la vallée de Delémont. Au début, le site était constitué de la cabane proprement dite, de deux foyers extérieurs et d'un abri à bois ouvert. Des tables avaient été placées à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que des bancs autour de l'un des foyers.

Par la suite, il a été aménagé un couvert en dessus du foyer servant de gril et l'abri à bois a été fermé sur les quatre côtés, pour éviter la consommation excessive de bois.

Depuis sa création il y a 17 ans, les tables et bancs extérieurs sont toujours les mêmes et présentent de sérieux signes de vieillissement. Par ailleurs, les tables intérieures sont maculées de divers graffitis.

De par sa situation sur le versant nord de la montagne de "Rosé", le site bénéficie d'un ensoleillement réduit, notamment lors de la période comprise entre septembre et avril. Si la fraîcheur de l'été est très appréciée, il en est autrement durant la période comprise entre l'automne et le début du printemps, car il n'est pas aisé de rester à l'intérieur de la cabane par manque de chauffage.

Je demande donc que soit étudié le remplacement des tables et bancs extérieurs ainsi qu'une rénovation des tables intérieures. Par ailleurs, dans le but d'augmenter l'attractivité de la cabane, une étude pour la construction d'une cheminée, avec foyer donnant à l'intérieur de la cabane, doit être menée, ainsi que par la même occasion, la fermeture de l'entrée et des fenêtres".

Développement du postulat par Monsieur **Xavier Dobler** :

La cabane du Pré-Godat se situe sur les hauteurs de Vicques. Elle aura bientôt 20 ans d'existence. Ces cabanes sont des lieux de divertissement et de convivialité. Il est important de pouvoir s'y sentir à l'aise. C'est pourquoi, les autorités communales ont le devoir de les mettre en valeur et de proposer une cabane plaisante et accueillante.

Proposition du Conseil communal : Madame Sylviane Faivre, conseillère communale

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au cours de la séance du Conseil général du 9 décembre 2014, Monsieur le conseiller général Xavier Dobler a déposé un postulat intitulé "Pour une cabane plus accueillante et conviviale".

En résumé, cette cabane vieille de 17 ans, mériterait un coup de jeune. Il est demandé qu'il soit étudié le remplacement des tables et bancs et d'évaluer la pertinence de rendre ce lieu convivial et sûr.

Il y a lieu de rappeler que cette cabane est la propriété de la Bourgeoisie de Vicques. Contactée à ce sujet, la commission bourgeoise a jugé pertinent la demande déposée par le conseiller général. Cette commission projette l'abattage de plusieurs arbres dans le périmètre afin d'éclaircir les lieux. Une offre sera demandée pour la pose de vitrages et la rénovation des tables et bancs. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est favorable à ce postulat.

Monsieur le Président ouvre une discussion. Personne ne demande la parole.

Votation : Par 16 oui, 1 non, le Conseil général accepte le postulat de M. Xavier Dobler intitulé "pour une cabane plus accueillante et conviviale". Le délai d'exécution est de 6 mois.